

En 2010,
devenez...

inspecteur
d'académie
inspecteur
pédagogique
régional

ministère
éducation
nationale





Des missions variées et en évolution

► Cadres supérieurs de l'Éducation nationale, vous contribuez en qualité d'IA-IPR au **pilotage du système éducatif au niveau académique**. Vous assurez la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes et les établissements scolaires.

► En qualité d'expert, vous procédez à l'**évaluation** des enseignements et des établissements.

► Vous inspectez et conseillez les personnels enseignants du second degré et **contribuez au management** de ces personnels pour leur déroulement de carrière.

► Il peut vous être confié **des missions de conception, de conduite ou d'évaluation** du dispositif de formation continue des personnels enseignants et d'éducation, en lien avec l'université.

► Vous pouvez être sollicité(e) par le recteur pour **des missions de conseil** auprès notamment des chefs d'établissement et contribuez aux travaux des groupes d'experts menés par l'inspection générale ou l'administration centrale du ministère.

► Vous exercez vos fonctions dans le cadre **du programme de travail académique**, en responsabilité seul ou à plusieurs selon les disciplines ou spécialités, sous l'autorité du recteur d'académie et en liaison avec les inspections générales de l'Éducation nationale.

Des voies de recrutement diversifiées

► Selon votre parcours professionnel, **trois voies de recrutement vous sont offertes** pour accéder au métier d'IA-IPR : le concours de recrutement, la liste d'aptitude ou le détachement.

► Pour connaître les conditions d'accès consultez la fiche métier sur : www.education.gouv.fr
> concours, emplois et carrières
> personnels d'encadrement



Une nouvelle formation professionnalisante

► Dès votre réussite au **concours**, vous suivez un stage de positionnement institutionnel organisé par l'École supérieure de l'Éducation nationale (ESEN) à Poitiers. Vous êtes affecté(e) en qualité de stagiaire en responsabilité **dans une académie à compter du 1^{er} septembre** pour poursuivre votre formation professionnalisante pendant une année.

► La période de stage s'organise autour de **modules de formation** (management, pilotage du système éducatif...), de **stages en administration** régaliennne et/ou dans une grande école de service public, et en entreprise. **Un module européen** comprenant un séminaire suivi d'un voyage d'étude dans un pays européen est également proposé.

Vos perspectives d'évolution de carrières

► Occuper des fonctions :

- auprès du recteur, conseiller technique de recteur CSAIO, DAET, DAFCO
- dans d'autres administrations ou à l'étranger

► Être détaché(e) vers des fonctions de pilotage :

- inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
- inspecteur d'académie adjoint
- vice-recteur dans une collectivité d'outre-mer
- directeur de CRDP

► Être nommé(e) à l'inspection générale

- inspecteur général de l'Éducation nationale



La rémunération

► **Vous êtes professeur agrégé au 9^e échelon ou vous êtes inspecteur de l'éducation nationale au 8^e échelon** : dès votre prise de fonction en qualité d'IA-IPR, vous êtes reclassé(e) au 5^e échelon du corps et percevez une rémunération nette

annuelle de 36 054 € à laquelle s'ajoute une indemnité de charges administratives de l'ordre de 9 040 €, soit 45 094 € (3 758 €/mois net), hors indemnité de résidence, enfants à charge ou remboursement de frais.

► TRAITEMENT NET 2009

IA-IPR classe normale	Début de carrière reclassement moyen 5 ^e échelon	36 054 € traitement net	Fin de grade	44 343 € traitement net
IA-IPR hors classe	Début de grade avant reclassement	40 567 € traitement net	Fin de grade	48 717 € traitement net
Indemnité de charges administratives	taux moyen	9 040 €		
Indemnité de résidence (en % du traitement brut)	zone 1 : 3 %	zone 2 : 1 %	zone 3 : 0	
Supplément familial de traitement (mensuel)	2 enfants : 108,98€, 3 enfants : 277,41€, par enfant en plus : 201,19€			

(SFT indiqué sur base de l'indice majoré 783, soit le 5^e échelon d'IA-IPR)

Les chiffres clés...

Un fort besoin de renouvellement du corps des IA-IPR dans les prochaines années : environ 150 recrutements par an.



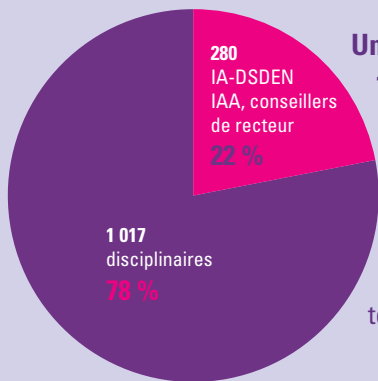
Parmi les 1 297 inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux

63 % sont des hommes

37 % sont des femmes

51 ans

est l'âge moyen des inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux.

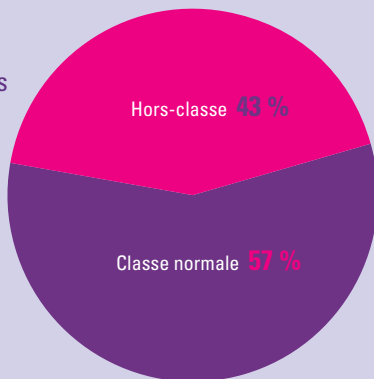


Un métier aux fonctions diversifiées

1 017 inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux sont chargés d'une mission disciplinaire du second degré.

280 assument des responsabilités d'inspecteur d'academie directeur des services départementaux de l'éducation nationale, d'inspecteur d'academie adjoint ou de conseiller technique auprès d'un recteur d'academie.

Le corps des inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux offre plus de **100 promotions** par an d'accès à la hors-classe. **43 %** de l'effectif est en hors-classe.



titre du document

En 2010, devenez IA-IPR

éditeur

Direction de l'encadrement

date de parution

Avril 2009

conception / réalisation

Délégation à la communication

impression

MEN - 600 exemplaires

Contact pour information

.....
www.education.gouv.fr

- > concours, emplois et carrières
- > personnels d'encadrement

ministère
éducation
nationale

